

Association « Un orgue à Plouhinec en Morbihan »
Conseil d'administration du 7 Juillet 2017

Le Sept Juillet deux mille dix sept à 14 heures, se sont réunis à la Salle Jean Pierre Calloc'h en PLOUHINEC, les membres du conseil d'administration de l'association.

Sont présents : Vincent MESLET, Hubert FRANCOIS, Daniel PERSON , Joseph LE FLOCH, Michel LE GUENNEC, Philippe THOMAS, Guy CARRE

Assiste également à la réunion : Armande LEANNEC, Adjointe au Maire de PLOUHINEC

Sont absents et excusés : Jean-Jacques LE FLOCH, Madeleine FRANCOIS, Yannick PUREN, Michel EZAN, Recteur de la paroisse.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Vincent MESLET, vice-Président présente l'ordre du jour.

1. Point sur les dossiers de demandes de subventions.

Armande LEANNEC, Adjointe au Maire de PLOUHINEC, informe les membres du conseil d'administration que la Commission Permanente du Conseil départemental du Morbihan a accordé le 9 Juin 2017, à la Commune de PLOUHINEC, une subvention de 107 727 euros pour la restauration de l'orgue. La subvention est accordée au titre de la « restauration du patrimoine immobilier ».

La Région, quant à elle, par l'intermédiaire du Directeur du Tourisme, du Patrimoine et des Voies navigables, a fait savoir dans un courrier du 18 Mai 2017 que la restauration de l'orgue n'était pas éligible au titre de la restauration des objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques. La région ne subventionne pas non plus la construction de tribunes.

Armande LEANNEC indique que la Commune de PLOUHINEC reprendra l'attache de la Région, notamment en sollicitant Madame Kaourintine HULAUD, Conseillère régionale. Il pourra être fait observer que l'orgue est un immeuble par destination dont l'intérêt patrimonial est indéniable et qu'il ne s'agit pas d'un objet mobilier. Il sera également signalé que le Conseil départemental du Morbihan a accordé une subvention de 107 727 euros au titre de la restauration du patrimoine immobilier et que l'orgue, actuellement en Finistère, est en péril si une restauration n'est pas entreprise. En tout état de cause, l'instrument ne quittera pas la Bretagne.

Hubert FRANCOIS et le directeur général des services de la commune, Guillaume ROBERT-BANCHARELLE, se concerteront pour finaliser l'argumentation.

2. Point sur le dossier de la Fondation du Patrimoine.

Le 21 Mai 2017 avait lieu l'inauguration de l'île du Nohic. Ce fut l'occasion de rencontrer les représentants de la Fondation du Patrimoine qui a apporté son concours à l'opération. Joseph LE FLOCH a ainsi pu converser avec Alain LE GUENNEC, interlocuteur local de la Fondation et ancien élève du Likès. Il a également rencontré M. GHUYSEN, délégué régional ainsi que Sandrine LAIZET, chargée de mission. Cette dernière a un rôle important dans la constitution des dossiers, tout comme M. LE GUENNEC. La consultation de ces derniers serait judicieuse avant toute transmission officielle du dossier à la Fondation du Patrimoine.

La Fondation met l'accent sur la nécessité d'une forte adhésion locale aux projets. En cela, le rôle de l'association -Un Orgue à Plouhinec- est déterminant pour faire adhérer la population Plouhinecoise au projet.

L'accord d'une subvention de la part du Conseil départemental tombe à point nommé car la Fondation mesure aussi la pertinence du projet à l'aune des engagements financiers des collectivités locales que sont la Région et le Département. C'est pourquoi, une réponse positive de la Région serait la bienvenue.

Au regard du calendrier des opérations, Septembre semble être le mois ultime de dépôt du dossier auprès de la Fondation afin qu'au plus tard, elle donne, en Janvier 2018, son agrément au projet.

Le dossier est en cours d'élaboration par la commune avec le concours de Hubert FRANCOIS et de Vincent MESLET.

Vincent MESLET souhaite recueillir l'opinion sur le §. P du dossier en ce qui concerne les contreparties proposées aux donateurs. Suite aux échanges, il résulte que l'invitation gracieuse aux concerts, aux conférences est envisageable ainsi que la mise à disposition de l'orgue, avec l'accord de la commune et du desservant, au profit des mécènes désireux d'organiser des événements culturels.

3. Recueil de dons : retro-planning 2017-2018, mode de communication, axes de collecte

Hubert FRANCOIS fait observer que la programmation du recueil de dons doit nécessairement s'ajuster avec la règle de caducité des subventions. Ces dernières deviennent généralement caduques lorsque une première facture n'a pu être réglée dans les deux ans qui suivent l'année d'octroi des subventions. Cela implique ainsi, en amont, que toutes les procédures inhérentes aux mises en concurrence relatives aux missions de maîtrise d'oeuvre et aux travaux proprement dits aient été opérées et aient été fructueuses. Dans ces circonstances, chacun reconnaît que l'année 2018 sera l'année décisive du recueil des dons. C'est aussi la raison pour laquelle l'agrément de la Fondation du patrimoine serait la bienvenue en fin d'année 2017 ou au plus tard en Janvier 2018. Le recueil des dons ne peut s'étaler dans le temps au risque d'épuiser l'enthousiasme. Ce temps particulièrement resserré de mobilisation des donateurs et des mécènes correspond bien à l'idée que s'en fait le Président de l'association, Jean-Jacques LE FLOCH. Lorsque l'agrément sera acquis, il faudra créer des liens entre tous les sites internet des instances concernées par le projet, y compris l'Association -ORGUE EN FRANCE-

Concernant le mode de communication, il ne peut d'abord être envisagé de solliciter les donateurs et de rencontrer les éventuels mécènes si l'agrément de la Fondation du Patrimoine n'est pas acquis. La déduction fiscale au titre de l'impôt sur le revenu ou sur la fortune, comme au titre de l'impôt sur les sociétés découle de l'agrément. Autrement dit, comme le souligne Joseph LE FLOCH, l'agrément de la Fondation et les avantages fiscaux sont déterminants pour garantir le sérieux et la crédibilité de la démarche.

Pour ce qui concerne les dons, la Fondation inclut, dans son concours, l'accompagnement de la mise en place de supports de promotion du projet et notamment la conception des dépliants de souscription et une page sur son site internet pour les dons en ligne. A cet égard, il conviendra de se rapprocher de M. GUENNEC, délégué local de la Fondation pour savoir ce qui revient à chacune des parties, Commune et Fondation pour la mise au point du dépliant et son impression. A cet égard, un texte résumant l'histoire de l'orgue, son capital patrimonial, son impact culturel futur a d'ores et déjà été rédigé.

S'agissant du mécénat, la pertinence du dossier de communication déjà conçu est à nouveau

confirmée. Reste cependant à compléter la dernière page dédiée au mécénat. La fondation du patrimoine pourra être sollicitée pour avis.

La communication ne peut se passer d'événements, de manifestations jalonnant l'année 2018. Un concert de la chorale BOEH ER MOR est déjà programmé. Un autre concert pourra avoir lieu avec le CHOEUR DE SAINTE-ANNE D'AURAY. Une conférence pourra être organisée à la mi-Février, avec le concours de l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés de Sainte- Anne d'Auray et de Dominique LE GUICHAOUA, rédacteur en chef de la revue -Likès Magazine- sur le thème de l'orgue du Likès, de l'orgue de nos jours et du réseau de formation à l'orgue. Dans le cadre de la journée -ORGUE EN FRANCE- une autre conférence pourra être organisée en Avril. Il convient de prendre, d'ores et déjà, des options de dates pour réserver la Salle Jean-Pierre CALLOC'H. Profiter au maximum des manifestations culturelles organisées dans le secteur géographique de Plouhinec pour faire connaître notre projet doit aussi être envisagé.

S'agissant des axes de collectes, Vincent MESLET évoque l'effet réseau des clubs tels que le LIONS CLUB ou le ROTARY CLUB dont la raison même d'être est celui de la constitution de réseaux. Il est suggéré également, à partir de l'environnement professionnel que chacun connaît ou a connu, de dresser une liste d'entreprises ou de groupes susceptibles d'être contactés. La liste des anciens élèves du Likès sera également exploitée.

Joseph LE FLOCH indique qu'il a profité de la rencontre du représentant du groupe TOTAL, lors de l'inauguration de l'île du Nohic, pour lui remettre une plaquette de communication.

4. Mise à jour du site WEB

La mise à jour est en cours. Le changement de charte graphique en conformité avec la plaquette de communication adoptée au printemps dernier reste également à réaliser.

5. Assurance responsabilité civile de l'Association

Daniel PERSON et Hubert FRANCOIS ont recherché un assureur en mesure de garantir la responsabilité civile de l'association, notamment au regard des manifestations qu'elle est susceptible d'organiser en vue de susciter la plus large adhésion locale au projet et le mécénat..

La proposition de contrat de l'assureur SURAVENIR par l'intermédiaire du Crédit Mutuel de Bretagne, au prix de 350 euros TTC, ne permet pas, précisément, de garantir les risques inhérents aux manifestations et événements.

C'est pourquoi l'assureur GROUPAMA a été contacté. Sa proposition garantit, outre la responsabilité civile au titre de la vie associative, la responsabilité personnelle des dirigeants (les membres du conseil d'administration), la protection juridique générale, les accidents corporels et les recours suite à un accident pour les membres du conseils d'administration, la défense pénale et les recours suite à un accident, ainsi que les informations juridiques. La cotisation annuelle s'élève à la somme de 369,09 euros TTC.

Les membres du conseil d'administration approuvent la proposition et donnent pouvoir au vice-Président de signer le contrat en raison de l'empêchement du Président.

6. Stockage de l'orgue.

Hubert FRANCOIS signale qu'il a évoqué, lors de sa rencontre du 26 Juin, avec le directeur général des services, la question du stockage de l'orgue avant restauration et l'éventualité d'entreposer l'instrument de manière sécurisée dans une chapelle de l'église. La question a été bien prise en

considération.

Daniel PERSON fait observer que si cette hypothèse était retenue, il conviendrait de libérer la chapelle des matériaux inflammables qu'ils l'encombrent. Vincent MESLET se soucie de la capacité d'accueil et suggère que le Likès soit contacté pour donner des précisions quant au besoin d'espace nécessaire au stockage. Il indique en outre qu'il serait judicieux de respecter l'ordonnancement du stockage tel qu'il été conçu par le facteur d'orgue qui a procédé au démontage de l'instrument.

L'ordre du jour étant épuisé, le vice-Président lève la séance.